



Communiqué de presse
Paris, le 20 Octobre 2011

**Le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de la Vie Associative,
l'Agence du Service Civique et Orange
signent un accord cadre national afin de valoriser l'engagement des jeunes**

- Orange s'associe à l'Agence du Service Civique et au Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en signant un accord cadre national pour promouvoir les valeurs d'engagement et de solidarité.
- Après le lancement d'une offre de téléphonie mobile destinée aux volontaires du Service Civique l'an dernier, ce nouvel accord permettra de valoriser l'expérience du Service Civique au sein de l'entreprise.

L'accord a été signé ce jour par Jeannette Bougrab, Secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative, Jean-Benoît Dujol, Directeur de l'Agence du Service Civique, et Stéphane Richard, Président-Directeur Général de France Télécom-Orange.

Voté en mars 2010 à l'unanimité, le Service Civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de vivre une expérience utile pour les autres et pour eux dans le cadre de missions reconnues prioritaires pour la Nation.

Il peut être effectué auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics, en France ou à l'international, et se déroule sur une période de 6 à 12 mois.

Pendant la durée de leur mission, les jeunes reçoivent une indemnité de 546 euros par mois. En 2011, 15 000 jeunes vont effectuer un Service Civique. Ils seront 25 000 en 2012.

Dès 2010, Orange et l'Agence du Service Civique ont déjà réalisé un premier pas dans la valorisation du Service Civique en proposant une offre spécialement dédiée aux volontaires du Service Civique. Proposée fin 2010, l'offre d'Orange « Avantage Service Civique » a été, à ce jour, souscrite par plus de 800 jeunes volontaires.

Le développement du Service Civique et la valorisation de l'engagement des jeunes sont au cœur de la politique publique en faveur des jeunes portée par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Orange souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement en faveur du Service Civique avec ce nouvel accord visant à rapprocher les volontaires en Service Civique du monde de l'entreprise.

Ainsi, l'accord prévoit de promouvoir le dispositif du Service Civique au sein d'Orange, afin que cette expérience soit prise en compte et valorisée dans le cursus des candidats à un emploi chez Orange.

Le partenariat sera mis en avant dans les outils de communication interne du Groupe, notamment sur son site intranet, grâce à des présentations de parcours de volontaires.

Par ailleurs, une fois par an, Orange s'engage à recevoir dans ses locaux des volontaires du Service Civique effectuant leur mission dans des associations soutenues par Orange ou sa Fondation.

De son côté, l'Agence du Service Civique mettra en valeur Orange sur son site internet de recrutement (www.service-civique.gouv.fr), au sein d'un espace dédié d'aide à l'emploi pour ses volontaires, l'« ASCenseur ».

Par cet accord, Orange confirme son engagement d'être un acteur de l'insertion professionnelle des jeunes. Orange souhaite aller au-delà de ses obligations légales ou réglementaires pour incarner pleinement ses valeurs d'entreprise. Cette approche se concrétise à travers les nombreux

engagements des salariés du Groupe en faveur de la promotion de la diversité, de l'égalité des chances, de l'égalité professionnelle femmes-hommes, de l'emploi des jeunes, et de nombreuses autres causes répondant à des enjeux sociétaux.

A propos d'Orange

France Télécom-Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec 170 000 salariés au 30 juin 2011, dont 102 000 en France, et un chiffre d'affaires de 22,6 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2011. Présent dans 35 pays, le Groupe servait 217,3 millions de clients au 30 juin 2011, dont 143 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Au 30 juin 2011, le Groupe comptait 158,3 millions de clients du mobile et 14 millions de clients ADSL et fibre dans le monde. Orange est l'un des principaux opérateurs européens du mobile et l'accès internet ADSL et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

Avec son projet d'entreprise « conquêtes 2015 », Orange s'adresse simultanément à ses salariés, à ses clients, à ses actionnaires et plus largement à la société dans laquelle l'entreprise évolue en s'engageant concrètement sur des plans d'actions. Ceux-ci concernent les salariés du Groupe grâce à une nouvelle vision des Ressources Humaines ; les réseaux, avec le déploiement des infrastructures du futur sur lesquelles le Groupe bâtira sa croissance ; les clients, avec l'ambition de leur offrir la meilleure expérience parmi les opérateurs grâce, notamment, à l'amélioration de la qualité de service ; et l'accélération du développement international.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.orange-innovation.tv

Contact presse:

Sébastien Audra, sebastien.audra@orange.com, 01.44.44.93.93

Mylène Blin, mylene.blin@orange.com, 01.44.44.93.93

A propos de l'Agence Service Civique

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public, créée par le décret gouvernemental n°2010-485 du 12 mai 2010. Sa mission principale est de promouvoir et de valoriser le Service Civique auprès des publics concernés. Elle est structurée autour d'un Conseil d'Administration, présidé par Martin Hirsch, d'un Comité stratégique, et d'un directeur qui assure le fonctionnement de l'Agence. L'Agence s'appuie sur des délégués territoriaux (préfets de régions et directions régionales de la cohésion sociale) qui sont les correspondants de l'Agence au niveau local.
www.service-civique.gouv.fr

Contacts :

Alix Armanet, responsable des Partenariats – 01 40 45 97 77 - alix.armanet@service-civique.gouv.fr

Patrick Chanson, responsable de la Communication – 01 40 45 97 14 - patrick.chanson@service-civique.gouv.fr

Contact presse du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de la Vie Associative :

Anaïs Davezac, conseillère en charge de la communication et des relations avec la presse – 07 86 28 76 69, anaïs.davezac@education.gouv.fr